

REGLEMENTATION

NEWSLETTER



Au sommaire :

Actus du moment:

- La mobilité des animateurs en Union Européenne
- L'évolution du CEE et l'encadrement en minibus
- Crise de l'animation: des difficultés de recrutement réelles

Dossiers thématiques:

- Les violences sexuelles: comment réagir?
- Dry January: l'alcool et les ados
- Les attentats de Charlie Hebdo: comment en parler 10 ans après?
- Comment favoriser l'accès des mineurs à la nature?

● La mobilité des jeunes animateurs entre la France et la Belgique facilitée grâce à la reconnaissance réciproque des brevets d'animation

Dans le cadre de la coopération entre la France et la Communauté française de Belgique, la France a reconnu, par arrêté en date du 20 juin 2024 modifiant l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation en ACM, l'équivalence entre le brevet d'animateur de centres de vacances de la Communauté française de Belgique (BACV) et le BAFA.

Il s'agit de la première reconnaissance en droit français d'un brevet d'animateur d'un autre pays de l'Union Européenne. Cette réciprocité dans la reconnaissance des brevets d'animation qui entrera en vigueur au 1er décembre 2024 facilitera les échanges et la mobilité des animateurs entre les deux pays. La Fédération Wallonie Bruxelles reconnaît déjà depuis quelques années le BAFA, et le BAFD et a mis en place une procédure simplifiée d'équivalence de ces deux brevets.

Pour toutes demandes d'équivalence du BAFA et/ou BAFD en Wallonie, il faudra s'adresser aux services jeunesse de Wallonie. Plus de renseignements sur ce site: <https://servicejeunesse.cfwb.be/formationsjeunesse/sengager-en-centre-de-vacances/demander-une-equivalence-au-brevet-en-centre-de-vacances/>

Le BACV et l'attestation d'équivalence à ce diplôme donnent lieu à une équivalence comme animateur en ACM en France.

● Augmentation de la rémunération du CEE et renforcement de la réglementation autour de l'encadrement en minibus

Lors d'une question écrite à l'Assemblée nationale, la députée Sylvie Ferrer a attiré l'attention du gouvernement sur les conditions de travail des animateurs en ACM et sur les risques que ces conditions font peser sur la sécurité des enfants.

Elle souligne que le régime du contrat d'engagement éducatif (CEE) qui déroge aux normes classiques du droit du travail, notamment en matière de temps de travail et de repos, entraîne des conditions de fatigue extrêmes chez ces animateurs.



Ressources:

- [Question n°1055](#), Journal Officiel du 15 octobre 2024.
- [Réponse du gouvernement](#), Journal Officiel du 19 novembre 2024, page 6119.
- [https://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/17/qe/1055/\(vue\)/pdf](https://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/17/qe/1055/(vue)/pdf)
- [Décret n° 2024-1151](#) du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du CASF relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un CEE
- [Bulletin officiel n° 27 du 4 juillet 2024](#) : Utilisation de minibus pour transporter des mineurs dans le cadre d'un ACM
- <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo27/MENV2415662J>

En s'appuyant sur des accidents graves récents, elle note que ce sujet est particulièrement sensible lorsque les animateurs doivent, en plus de leurs responsabilités d'encadrement, assurer le transport des enfants et des adolescents en prenant le volant de minibus.

La députée estime qu'il est urgent de revoir le CEE, notamment en instaurant un temps de repos quotidien et hebdomadaire obligatoire, ainsi qu'en limitant la durée des journées de travail, pour éviter l'épuisement des animateurs.

Par ailleurs, elle souhaite que soit revue la taille des groupes d'enfants confiés à chaque animateur afin de permettre un encadrement plus attentif et sécurisé, la sécurité des enfants devant être une priorité absolue en ACM.

Le gouvernement répond à la députée que le CEE correspond à la réalité de l'activité d'animation socio-éducative en ACM, qu'il s'agisse de son caractère occasionnel ou du rythme spécifique d'alternance qu'elle implique entre temps de travail et de repos. Ce dispositif permet aux animateurs d'assurer la surveillance permanente des mineurs, indispensable pour assurer leur sécurité, et de bénéficier de repos compensateurs équivalents aux repos quotidiens.

Concernant la conduite des minibus par les animateurs, le gouvernement évoque le contenu de l'instruction du 21 juin 2024 (CF JDA n°247) dont l'objet est de rappeler les règles de sécurité et de prévention à suivre pour la préparation et la réalisation des déplacements en minibus dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, ainsi que les responsabilités associées. Les services du ministère étudient la possibilité de modifier les dispositions réglementaires applicables aux ACM afin de renforcer l'encadrement des enfants dans le cadre des transports effectués en minibus en prévoyant la présence d'un adulte supplémentaire.

Le gouvernement indique également qu'il va augmenter le seuil de rémunération des personnes titulaires d'un CEE, actuellement fixé à l'article D. 432-2 du CASF, qui sera porté à 4,30 fois le Smic (soit 50,10 euros)". L'entrée en vigueur de cette mesure se fera à compter du 1er mai 2025.

JANVIER, FEVRIER ET MARS 2025

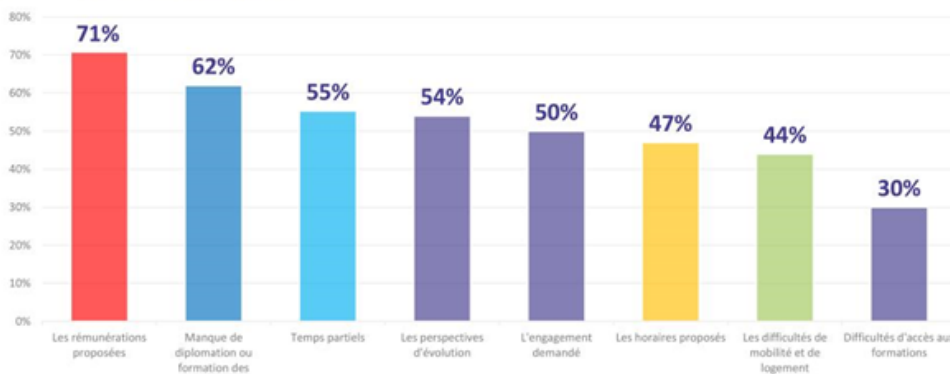
● Crise de l'animation: des difficultés de recrutement toujours réelles

Le nouveau Baromètre des difficultés de recrutement dans l'Éducation populaire par Hexopée a été publié fin 2024. Sans surprise, la situation ne s'améliore pas : la crise de l'animation reste malheureusement une réalité tant pour les salariés que pour les employeurs.

Cet indicateur s'intéresse avant tout aux employeurs mais touche également 2 126 structures de toutes tailles et sur tous les territoires, soit 40 % des emplois des branches Éclat, acteurs du lien social et familial (Alisfa), habitat et logement accompagné (HLA), sport et tourisme social et familial (TSF). La situation en 2024 n'a pas évolué pour 63 % d'entre eux et s'est même aggravée en une année pour 31 %

6

Les principales raisons qui engendrent ces difficultés de recrutement



Base de 2126 répondants

Calculs en % des structures qui classent ces raisons de « très fortes » à « moyennes »



Sources:

- Hexopée
- ELISFA: Employeur du lien social et familial
- FONJEP: Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Les employeurs répondants recensent pour l'année 2024 plus de 7 300 postes vacants dans tous les métiers pratiqués : des animateurs permanents et saisonniers, des professionnels de la petite enfance, des fonctions administratives, d'entretien, de restauration, de coordination voire de direction.

Cette pénurie impacte la tenue des activités : près de 4 structures sur 10 (39%) se sont vu obliger de diminuer leur offre de loisirs (dont 21% en été).

Pour 2025, les projets de recrutement seront en hausse : plus de 18 500 ouvertures de postes sont prévues, à savoir plus de 1 200 qu'en 2023. Malgré le fait que les employeurs de ces branches se soient mobilisés collectivement en proposant entre autres des revalorisations des minimas conventionnels, un accord sur la rémunération des temps de préparation... et que parallèlement, le comité de filière Animation a rendu publique de nombreuses recommandations pour répondre à ces problématiques, des solutions n'ont jusqu'alors jamais été « gagées » par les financeurs des associations employeuses.

Les résultats de l'enquête poussent de nouveau Hexopée, Elisfa et le Fonjep à réclamer des politiques publiques stables prenant en compte les fortes évolutions du contexte économique, des décisions fortes et des solutions pérennes, ce que ne laisse pas penser l'actuel projet de loi de finances.

Dossier thématique

● Violences sexuelles faites aux enfants : comment (ré)agir ?

Il existe différents types de violences :

- **les violences sexuelles** : Les violences sexuelles ne se limitent pas au viol, mais concernent tous les actes à connotation sexuelle imposés aux enfants.
- **les violences physiques** : Les violences physiques se traduisent par l'usage de la force ou de la violence contre un enfant, de telle sorte qu'il soit blessé ou risque de l'être.
- **les violences intrafamiliales** : Les violences au sein du couple ont des conséquences graves, parfois fatales, sur les enfants qui y sont exposés et en deviennent ainsi pleinement victimes.



- **la négligence** : Les négligences sont le fait, pour la personne responsable de l'enfant, de le priver des éléments indispensables à son bon développement et à son bien-être.

Ressources:

Sites internet:

- <https://solidarites.gouv.fr/lutter-contre-les-violences-faites-aux-enfants>
- <https://www.ciivise.fr/lenquete-ciivise-et-e-enfance>

Livres:

- J'ai le droit de dire non !, Ophélie Célier, Thomas Piet et Fanny Vella, Petit Kiwi Jeunesse
- C'est MON corps ! Mai Lan Chapiron, De La Martinière jeunesse

Outils de sensibilisation:

- Détection précoce de la violence envers les enfants en bas âge – Guide à l'usage des professionnel·le·s de la petite enfance
- <https://www.comitys.com>

Comment réagir ?

Si l'enfant évoque des éléments préoccupants, il est important d'être à ses côtés dans une démarche d'écoute et de protection. Il faut être attentif à sa propre attitude en évitant de porter un jugement, de laisser paraître ses propres émotions et réactions. Et expliquer à l'enfant que la loi interdit toute forme de violence et qu'il peut être protégé.

La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) peut être saisie par tout professionnel en contact avec un enfant en situation de danger ou de risque de danger par le biais d'un écrit (information préoccupante).

S'il existe une situation de danger imminent et une nécessité de protection urgente, il convient d'adresser directement un signalement au procureur de la République (avec copie à la CRIP). Dans les situations de violences justifiant une prise en charge médicale urgente, la victime doit être adressé dans les services d'urgences pédiatriques territorialement compétents.

En cas de doute sur une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, il est possible d'appeler le 119 pour toute situation d'enfant/jeunes en danger, pour demander conseil.

JANVIER, FEVRIER ET MARS 2025

Dossier thématique

● Dry January: l'alcool et les ados

La consommation d'alcool chez les adolescents représente un enjeu majeur de santé publique. Pour accompagner les professionnel·les en contact avec des jeunes dans la prévention des risques liés à cette consommation, l'association Addictions France propose des outils pratiques, téléchargeables en ligne.

En effet, l'alcool est la première substance psychoactive expérimentée par les adolescents avec des premières consommations qui interviennent souvent dès le collège, en général vers 13-14 ans.



Ressources:

Sites internet:

- <https://addictions-france.org/les-addictions/alcool/>
- <https://sante-pratique-paris.fr/prevention-dossier-dossier/les-jeunes-et-lalcool-quels-sont-les-risques-et-comment-les-eviter/>
- <https://www.drogues.gouv.fr/lessentiel-sur-les-jeunes-et-lalcool>
- <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/l-addiction-a-l-alcool>

Vidéos:

- <https://www.santeaddictions.fr/je-m-informe/consommation-d-alcool-3-vidéos-a-regarder-sans-moderation>
- <https://www.youtube.com/watch?v=D6GI6JyNmJ8>

Sur son site, l'association Addictions France propose un kit contenant :

- un guide d'information destinée aux parents et à l'entourage familial, avec des conseils concrets pour aborder la question de l'alcool et initier des discussions adaptées avec les jeunes ;
- un manuel pratique pour aider les acteurs de la parentalité et de la jeunesse (établissements scolaires, associations, maisons de quartier, etc.) à organiser des actions de sensibilisation auprès des familles ;
- quatre vidéos pour sensibiliser le public sur les réseaux sociaux ou lors d'ateliers ; une page Internet dédiée regroupant ces ressources et offrant des informations supplémentaires sur les risques associés à la consommation d'alcool chez les jeunes

Le guide des acteurs locaux propose également un parcours en sept étapes, les principes clés pour agir :

- trouver la bonne posture d'animateur » et des idées d'actions (stands et exposition, conférences, groupes d'échanges entre parents, conférence-débats)
- des ateliers: de la réflexion individuelle à la réflexion collective, débat mouvant,
- imaginez la suite,
- quiz en groupe,
- quiz top chrono,
- parcours des idées reçues,
- jeu de rôle : l'entretien parent-enfant différents ateliers.

Dossier thématique

● Charlie Hebdo : comment en parler 10 ans après ?

C'était il y a pile 10 ans, le 7 janvier 2015. Douze personnes, dont huit membres de la rédaction du journal satirique Charlie Hebdo, sont assassinés par des terroristes islamistes. En réaction, quatre millions de personnes sortent dans la rue pour défendre la liberté d'expression.

Dix ans après, les trois quarts des Français considèrent cette liberté comme un droit fondamental, mais chez les jeunes, les opinions sont plus mitigées.



Sources:

- <https://charliehebdo.fr/2025/01/societe/justice/les-caricatures-de-charlie-les-trois-quarts-des-francais-sont-pour/>
- <https://www.jdanimation.fr/infos/charlie-hebdo-des-ressources-pour-en-parler-10-ans-apres>

Voici quelques outils qui peuvent vous servir, si vous souhaitez aborder le sujet avec votre public.

Expliquer aux enfants et adolescents:

- Des attentats à la marche républicaine, 5 jours en France, chronologie interactive des événements du 7 au 11 janvier 2015, Le Monde
- Article du quotidien L'Union : 10 ans de l'attentat de Charlie Hebdo, comment en parler aux enfants?
- Savoir accueillir la parole des élèves après les attentats terroristes en Île-de-France, Eduscol
- Comment parler de Charlie Hebdo aux élèves ?, témoignage d'un prof des banlieues, Médiapart
- C'est quoi le terrorisme ? et C'est quoi le djihad ?, vidéo, 1jour1actu

Autour de la liberté d'expression:

- Article du journal Le Monde : quelles limites à la liberté d'expression ?
- Différentes vidéos et ressources pour comprendre ce qu'est la liberté d'expression, France TV éducation
- « Charlie », Dieudonné, réseaux sociaux... la foire aux questions de la liberté d'expression, Le Monde
- La liberté d'expression, un droit fondamental, Eduscol

Autour de l'éducation aux médias

- Aborder le dessin de presse et la liberté d'expression, Clemi
- Une rapide histoire de la caricature, Bibliothèque nationale de France

À télécharger

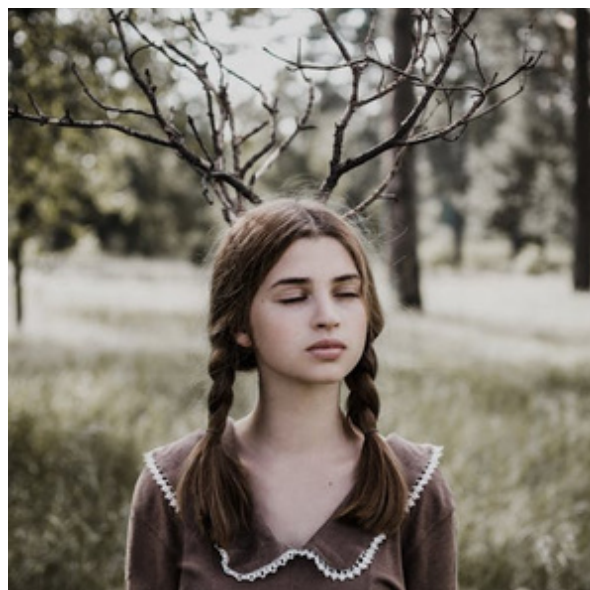
- Charlie ou pas ? Écouter, décoder, expliquer, notre dossier spécial publié dans Le Journal de l'Animation n° 157 de mars 2015
- Nous sommes tous humains, un visuel réalisé par notre dessinateur de presse Michel Cambon après l'attentat contre Charlie Hebdo
- Comment répondre aux questions des enfants ?, le magazine Astrapi, Bayard
- Comment parler des attentats avec les enfants ?, La Ligue de l'enseignement du 66

Dossier thématique

● Comment favoriser l'accès des mineurs à la nature?

Les enfants et les adolescents ne sortent pas assez. C'est le constat que fait le Conseil de l'enfance et de l'adolescence dans un rapport publié fin 2024. La sédentarité des jeunes a des conséquences sur leur éducation, leur santé physique et mentale mais aussi sur leur droit à jouir d'un environnement naturel adapté.

Pour y remédier, plusieurs recommandations sont formulées, notamment en direction du secteur de l'animation.



Ressources:

- https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_rapport_dehors_25_10_2024.pdf
- <https://www.jeunes.gouv.fr/colos-apprenantes>

Revaloriser le métier d'animateur

Pour améliorer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous les enfants, le Conseil recommande de revaloriser le métier d'animateur en améliorant les conditions de travail, notamment les salaires, de rendre le Bafa plus accessible et de promouvoir les métiers de l'animation et l'éducation populaire auprès des collégiens et lycéens.

Il préconise un soutien accru aux actions et équipements d'animation de quartier, favorisant la

présence d'adultes et la création de liens sociaux. Soutenir l'animation de la vie sociale et les tiers-lieux de type « café des enfants » est ainsi recommandé, puisque ces lieux constituent des espaces de rencontre et d'échange pour les familles, leurs enfants et les habitants d'un quartier.

Favoriser le départ en colonies de vacances

Les auteurs du rapport préconisent aussi de développer les « colos apprenantes », qui associent apprentissages et activités de loisirs, en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés. Il est aussi proposé d'accroître l'attractivité des séjours collectifs, en « renforçant les aides aux vacances et au départ en colonies de vacances, en élargissant le périmètre des publics auxquels elles s'adressent pour assurer la mixité » et en « accompagnant les parents et les enfants pour éveiller [leur] intérêt » pour ce type de séjour.

Enfin, le Conseil insiste sur la nécessité de mieux informer les familles sur les dispositifs d'aide aux vacances et de les accompagner dans les démarches d'inscription.